



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26574
13 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 11 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que je vous ai adressées - la dernière ayant été publiée sous la cote S/26550 - j'ai l'honneur de vous faire savoir que le 6 octobre 1993, deux officiers iraniens, un colonel et un capitaine, sont descendus d'un Land cruiser, puis ont marché jusqu'à la position iraquienne située au point de coordonnées 65-26, où ils ont demandé aux éléments en faction que la partie iraquienne se retire de la position iraquienne située au point de coordonnées 645-271, en exigeant une réponse à leur demande dans l'après-midi du 7 octobre 1993, au plus tard.

Ces agissements iraniens participent d'une provocation visant à créer des prétextes pour commettre de nouveaux actes d'agression contre les agglomérations iraqiennes et les postes frontaliers iraqiens.

Le Gouvernement de la République d'Iraq met en garde contre les conséquences de tels agissements et les arrière-pensées qu'ils comportent et rejette sur la partie iranienne la responsabilité de toute nouvelle agression contre les agglomérations iraqiennes et les postes frontaliers iraqiens.

Nous vous prions d'intervenir pour amener le régime iranien à ne plus commettre de tels actes de provocation, qui violent les dispositions régissant le cessez-le-feu et le no man's land entre les deux pays et font monter la tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
